



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de justice et police

#### **Loi fédérale sur le traitement des données relatives aux passagers aériens pour la lutte contre les infractions terroristes et autres infractions graves (Loi sur les données relatives aux passagers aériens, LDPa)**

Avec la loi sur les données relatives aux passagers aériens, la Suisse devrait à l'avenir pouvoir utiliser un instrument qui a fait ses preuves au niveau international pour lutter contre le terrorisme et les crimes graves. Cet instrument est utilisé depuis une vingtaine d'années, notamment aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, et depuis une dizaine d'années dans la plupart des Etats membres de l'UE.

Avec cette loi, la Suisse remplit ses obligations internationales. Elle est notamment tenue de respecter trois résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui ordonnent aux États membres de mettre en place des ressources pour la collecte, le traitement et l'analyse des données PNR.

Date d'ouverture: 13 avril 2022

Date limite: 31 juillet 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/80/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/80/cons_1)

21 avril 2022

Chancellerie fédérale

